



REGARD SUR LE SECOURS FÉLIN

n°11

Le Secours Félin - Association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901
23 rue Saint-Martin - La Guetterie - 89500 CHAUMOT - Tél. 03 86 64 33 65

Dons via [PayPal](#) Secours-felin@outlook.fr

Décembre
2011



"Le monde ne sera pas détruit par ceux qui font le mal mais par ceux qui les regardent agir et refusent d'intervenir."

A. Einstein

2011 - une constance toute relative...

Chère adhérente, cher adhérent,

Nous sommes désolés de vous adresser ce bulletin un peu tardivement, mais des impondérables nous ont passablement retardés.

L'année 2011 a tout de même été plus sereine : la Municipalité nous laisse en paix.

Mais nous avons eu des ennuis de recrutement de personnel : Pôle Emploi ; ne recevant plus d'argent du Gouvernement, nous ne pouvions plus embaucher. Heureusement, pour l'instant, le Gouvernement est revenu à de meilleures dispositions à l'égard des associations. Mais jusqu'à quand ?

Bien sur, nous avons eu quelques décès. Principale cause l'urée. Bien que soignés au quotidien, les chats, au bout de quelques années sont emportés par cette maladie.

D'autres sont arrivés et nous avons eu la bonne surprise d'en trouver, dans une cage de transport devant notre portail. Et dernièrement une drôle d'histoire : des personnes d'un hameau situé à 1km de chez nous, nous signalent qu'un bébé siamois avait été aperçu et qu'ils essayaient de l'attraper. Quelques jours après, que voyons-nous, à l'intérieur de l'enclos : le siamois qui en fait était une siamoise, avait réussi à passer à travers les mailles du grillage. A 1 mois et demi, cela lui avait été possible.

Cette petite chatte n'avait pas manqué ni de courage, ni de perspicacité. Pour elle, la chance a continué à lui sourire, une de nos amies, touchée par son épopée a décidé de la prendre.

Donc depuis 1 mois, la petite Lou coule des jours heureux chez notre amie. Enfin une histoire qui finit bien !!

Trois semaines plus tard, une de nos employées, voit sur le bord de la route ; à 200 mètres de chez nous, un autre bébé demi siamois. Il a fallu plusieurs jours pour la capturer et c'est également une chatte que l'on a appelé Bella.

Nous avons fait une enquête autour de chez nous pour savoir si un voisin possédait un siamois, mais sans résultat.

Et puis, ce que nous redoutions depuis notre départ de Saint-Ouen, est arrivé : Fin novembre, un chat, dans une cage de transport, a été déposé devant notre ancienne demeure. Mis au courant, nous l'avons fait prendre par une amie et nous l'avons rapatrié à Chaumot.

Bien évidemment, en dehors des chats recueillis cette année, nous continuons inlassablement à faire stériliser autour de nous. Heureusement que nous sommes aidés sous forme de bons de stérilisation par la Fondation Brigitte Bardot.

Nous espérons qu'en 2012, le prochain Président prendra des mesures favorables relatives à la protection des animaux. A notre connaissance, seuls deux partis pour l'instant, ont décidé d'inclure dans leur programme la défense des animaux.

Nous avons essayé de sauver un Chevreuil qui avait été heurtée par un véhicule. Il errait sur le bord de la route et Olivier l'a croisé en rentrant sur Paris. Il a ramené cet animal à la maison ou toute la nuit je l'ai veillé.

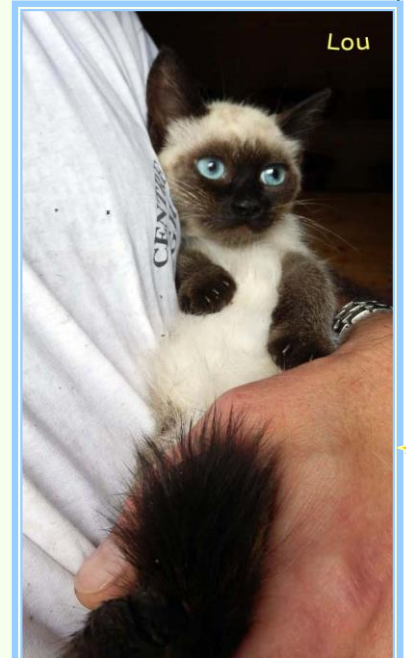
Le lendemain matin, j'ai eu un mal fou pour trouver un vétérinaire qui veuille bien me recevoir. En fin de matinée, j'en ai trouvé enfin un, qui était un peu plus compatissant, à 30km de chez nous.

Nous l'avons transporté immédiatement. Malheureusement, il avait été touché à la tête et souffrait d'une commotion cérébrale, le vétérinaire a dû l'endormir. Quelle peine après tout ce mal pour sauver ce magnifique animal !

Avec la crise et l'austérité qui s'annoncent, nous nous faisons beaucoup de soucis pour nos amis les bêtes.

Nous pensons aux abandons, au manque de soins, les adoptions qui vont se raréfier.

Et pour toutes les associations, certainement moins d'argent.



Ce qui nous tient à cœur pour l'avenir de nos chats :

Pour pouvoir maintenir notre structure et laisser nos petits compagnons finir leurs jours dans cet endroit, nous avons décidé de créer un Fonds de Dotation (*) dénommé « LE CHAT EN MAJESTÉ ».

Le Fonds de Dotation n'est pas une association, mais une synthèse du système associatif et de la Fondation.

Il ne doit pas être confondu avec une association même si son objet est de protéger les animaux.

Ce fonds peut recevoir des legs au même titre qu'une Fondation.

Et surtout : Exonération totale de droits de mutation à titre gratuit !

Mais également de son vivant, des dons en nature sans limitation de somme, mais également des biens meubles (titres, etc...), des biens immobiliers, et ce, pour la réalisation de l'objet du CHAT EN MAJESTÉ tel qu'il est défini dans **l'article 2 des Statuts** et dont nous vous donnons le détail ci-après :

- *Initier et soutenir des actions en faveur de la cause animale, en particulier des chats.*
- *Par la création, le développement, la gestion de lieux d'accueil afin d'héberger définitivement des chats non adoptables ou dont les propriétaires sont décédés.*
- *Par l'aide notamment matérielle, financière, pour les soins vétérinaires et dépenses de stérilisation, aux personnes physiques ou morales qui se dévouent à la cause animale, en particulier des chats, en devenant « familles d'accueil bénévoles ».*
- *Par le soutien matériel et financier à l'identification des chats pour permettre de limiter la prolifération et éviter l'euthanasie.*
- *Améliorer la condition animale en général et celle des chats en particulier, en France et partout ailleurs dans le monde.*
- *Aider à la promotion de toute manifestation culturelle et artistique ayant pour thème le chat.*
- *Œuvrer en partenariat avec tout organisme ou personne sensible aux buts poursuivis par le Fonds de Dotation LE CHAT EN MAJESTÉ .*

Bien évidemment, ce Fonds est fortement encadré en cas d'utilisation des sommes collectées pour un usage en rapport avec l'objet statutaire.

Mon grand souci c'est, depuis longtemps, en cas d'accident que les chats soient dispersés. Pour eux ce serait l'horreur, surtout lorsque l'on sait que tous les refuges sont saturés !

La déclaration de ce fonds de dotation a été effectuée à la Préfecture de l'Yonne. Nous espérons avoir une réponse positive très rapidement et dès sa parution au Journal Officiel, nous déposerons les statuts chez notre Notaire à Paris. Pour tous renseignements ou précisions sur ce dispositif, contactez-nous.

(*) Le Fonds de Dotation : Article 140 de la loi n°2008-776 du 4 août 2008 de modernisation de l'économie.



Aperçu de l'intérieur d'un des chalets, lits, paniers, chacun sa place et une place pour chacun.



Nous vous présentons Bella et son petit coté siamoise des faubourgs... Elle vivait au bord de la route, entre son champ de betteraves ou elle pouvait se cacher et chasser et une canalisation sous la route pour les eaux de pluie ou elle pouvait dormir (par temps sec...)

**TOUS NOS MEILLEURS
VOEUX POUR 2012**

Chers adhérents, nous comptons sur votre aide. Nous en avons besoin pour continuer notre mission dans les meilleures conditions.